

# INFOS EAU POTABLE

## Mise à jour du Règlement du Service public de l'eau potable

Le Règlement du Service public de distribution d'eau potable définit les **obligations contractuelles** incombant au client (vous-même), à l'exploitant (la société SAUR, concessionnaire) et à la collectivité (le syndicat des eaux). Le règlement mis à jour est **disponible sur Internet via votre espace client SAUR et sur le site [eaux-euron-mortagne.fr](https://eaux-euron-mortagne.fr)**.

## Relève des compteurs entre le 27 novembre 2023 et le 2 janvier 2024

**Le passage d'un agent SAUR pour relever le compteur à votre domicile est planifié selon le calendrier ci-dessous.** Le syndicat des eaux vous remercie de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil.

Conformément aux dispositions de l'article 3.3 du règlement du service :

- EN CAS D'ABSENCE : la date et l'heure d'un **second passage** vous sont proposées par l'agent, ainsi que des modalités de **relève photographique** via l'application SAUR & moi ou d'**autorelevé** par transmission de l'index sur votre espace client ou par téléphone ;
- IMPORTANT : dans tous les cas, vous devez permettre à l'agent d'accéder au compteur **au minimum tous les trois ans** ; à défaut vous vous exposez à des frais de rendez-vous supplémentaires.

COMMUNES	DATE(S)	COMMUNES	DATE(S)
Barbonville	4, 5 ou 6 décembre	Lorey	7 ou 8 décembre
Borville	2 janvier	Loromontzey	15 décembre
Brémoucourt	8 ou 11 décembre	Magnièrès	30 novembre, 1 ou 4 décembre
Charmois	6, 7 ou 8 décembre	Mattexey	27 décembre
Clayeurs	15 ou 18 décembre	Méhoncourt	11 ou 12 décembre
Damas aux Bois	19, 20 ou 21 décembre	Moriviller	18 ou 19 décembre
Domptail en l'Air	6 ou 7 décembre	Moyen	du 4 au 8 décembre
Einvaux	12, 13, 14 ou 15 décembre	Remenoville	19, 20 ou 21 décembre
Essey la Côte	21 décembre	Romain	8 décembre
Franconville	28 novembre	Rozelieures	21 décembre ou 2 janvier
Froville	11 décembre	Saint Boingt	18 ou 19 décembre
Gerbéviller	du 4 au 22 décembre	Saint Germain	14 ou 15 décembre
Giriviller	22 ou 26 décembre	Saint Mard	7 décembre
Haigneville	8 ou 11 décembre	Saint Remy aux Bois	18 décembre
Haudonville	29 novembre	Seranville	27 décembre
Haussonville	4, 5 ou 6 décembre	Vallois	29 ou 30 novembre
Lamath	27 ou 28 novembre	Venezey	21 ou 22 décembre
Landécourt	12 décembre	Villacourt	11, 12, 13 ou 14 décembre

## Permanence « facturation » en février 2024

Pour répondre à vos questions après réception de facture, le service clientèle SAUR tiendra 2 **permanences les lundis après-midi 12 et 19 février 2024 dans les locaux du syndicat des eaux**, 12 rue Maurice Barrès à Gerbéviller.

# INFOS EAU POTABLE

## Prix du service eau potable 2023

### Facture annuelle type pour une consommation d'eau potable de 120 m3

Prix du service - part fixe en € HT	58,92 €
Prix du service - part variable en € HT pour 120 m3 consommés	405,35 €
Redevance Agence de l'Eau Rhin Meuse en € HT pour 120 m3 consommés	42,00 €
TVA 5,50 %	27,84 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>534,11 €</b> (soit 4,45 € / m3)

NB : le total TTC 2022 était de 499,80 €, soit 4,16 € TTC / m3

« **L'eau paie l'eau** » : en France, les infrastructures d'eau potable et les charges d'exploitation qui s'y rapportent sont financées par les abonnés du service. L'Agence de l'Eau prélève des redevances et les redistribue sous forme de subventions d'investissement selon des priorités et des règles fixées dans un programme pluriannuel. Pour la période 2021-2025, les élus du syndicat des eaux ont également adopté des principes de participations financières de la part des communes qui demandent expressément la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable pour pouvoir ensuite réaliser leurs aménagements de voirie ou mettre en conformité leur défense extérieure contre l'incendie.

## Pérennité du patrimoine : travaux réalisés en 2023

### 532 mètres de canalisations à Villacourt



La commune de Villacourt a demandé expressément au syndicat des eaux de renouveler des canalisations d'eau potable en même temps que ses propres travaux d'assainissement collectif. Une fois ces réseaux remis à neuf, elle sera en mesure de réaliser ses aménagements de voirie. La commune s'est engagée à prendre à sa charge 66% du coût de l'opération « eau potable » réalisée pour un montant total de 232 001,79 € HT, sans aide de la part de l'Agence de l'Eau. Les travaux confiés à l'entreprise Prestini ont été réceptionnés en juin 2023.

### 1,566 kilomètre de canalisations à Damas-aux-Bois



La commune de Damas aux Bois a demandé expressément au syndicat des eaux de renouveler des canalisations d'eau potable avant de réaliser ses aménagements de voirie. La commune s'est engagée à prendre à sa charge 66% du coût de l'opération. Les travaux confiés à l'entreprise Bonini s'achèveront en cette fin d'année 2023. Le coût final de l'opération est estimé à 613 457,40 € HT. Le montant de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau, 178 751 € maximum, sera déduit de la participation communale.